



## COMMUNE DE BIEVRE

### Convocation du Conseil communal

Bièvre, le 08 juin 2015.

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer ..... pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi 06 juillet 2015 à 19h30 à la maison communale.

#### Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

### SEANCE PUBLIQUE

#### Finances

1. Subvention communale 2015 à l'Agence de Développement Local Bièvre-Vresse - Octroi

#### CPAS et affaires sociales

2. Comptes de l'exercice 2014 du CPAS - Approbation.

#### Coopération et développement

3. Appel à projet WBI 2015 - Alphabétisation de la femme dans le secteur de Kimpese - ASBL "" Action Solidarié Père Victor"" - Ratification de la délibération du Collège communal du 01 juin 2015

#### Fabriques d'églises

4. Fabrique d'église de Monceau: Approbation du compte 2014
5. Fabrique d'église de Petit-Fays: Approbation du compte 2014
6. Fabrique d'église de Bièvre: Approbation du compte 2014

#### Marchés publics

7. Mission d'analyse et de conseil pour la gestion des risques et des assurances de la Commune - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
8. Acquisition de matériel informatique pour le Centre de Documentation Local - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
9. Mise en oeuvre de la 4ème convention du PCDR - Désignation d'un auteur de projet - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
10. Désignation d'un auteur de projet pour le mise en conformité de différents bâtiments communaux (normes incendie, désamiantage,,,) - Décision- Mode de passation du marché et fixation des conditions
11. Travaux de rénovation de l'école communale de Graide (Station) - Désignation d'un auteur de projet - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions

#### Travaux

12. Travaux d'amélioration de l'installation de chauffage du Centre Culturel - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
13. Travaux de réfection de la toiture du Poste Médical de Garde - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
14. Travaux d'extension du réseau d'égouttage à Oizy - Acquisition de fournitures - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions

### HUIS-CLOS

#### Enseignement

15. Ratification : Délibération du Collège communal du 20 avril 2015 désignant un Maître spécial d'éducation physique.

16. Ratification : Délibération du Collège communal du 27 avril 2015 désignant une institutrice maternelle.
17. Ratification : Délibération du Collège communal du 04 mai 2015 désignant un Maître spécial de psychomotricité.

La Directrice Générale,

  
Michelle MALDAGUE

Pour le Collège,



Le Député-Bourgmestre,

  
David CLARINVAL